



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 15 janvier 2023

Pas un·e de plus ! Le harcèlement scolaire tue ! L'homophobie tue !

Dans l'Éducation Nationale et dans l'Enseignement supérieur, le harcèlement scolaire et les lgbtqiaphobies continuent de tuer. En France, 10% des élèves (soit environ 700 000 élèves) sont victimes de harcèlement. A Golbey, dans les Vosges, le 7 janvier 2023, Lucas, un collégien de 13 ans, a mis fin à ses jours. Lucas était victime de harcèlement homophobe, il subissait moqueries et insultes dans son établissement scolaire et dans son quartier. SUD éducation présente toutes ces condoléances à sa famille et à ses proches. La mort de Lucas rappelle une fois de trop l'absence de moyens humains et financiers pour lutter réellement contre le harcèlement scolaire et l'homophobie. 25% de l'absentéisme concerne des élèves victimes de harcèlement. Un quart de ces victimes envisage le suicide. Il existe un lien fort entre la présence du harcèlement en milieu scolaire et le climat scolaire. Le code de l'éducation prévoit le droit à une scolarité sans harcèlement. Pourtant, dans les établissements, il n'y a aucun budget spécifique dédié à la lutte contre les lgbtqiaphobies. La lutte repose donc uniquement sur la motivation des personnels, qui doivent non seulement inviter des associations, créer des supports, organiser des projets et parfois même convaincre une hiérarchie réfractaire, mais aussi chercher des fonds pour pallier les carences de l'institution. Le site du ministère propose différents outils pour lutter contre le harcèlement : mais sans moyens financiers et humains, cela reste du bricolage et de la communication. Les jeunes victimes d'homophobie et de transphobie sont 2 à 7 fois plus touché·es par le suicide que les autres jeunes.

Face à ces drames, le gouvernement réagit peu, voire passe sous silence les causes des suicides. Tout comme le reste de la société, les discriminations anti-LGBTQIA+ gangrènent l'Éducation Nationale et l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Les personnels subissent l'oppression hétérosexiste et les discriminations. Ce sont toutefois les élèves et les étudiant·es qui sont agressé·es en premier lieu (85% des agressions, d'après le rapport SOS homophobie 2021). Les jeunes LGBTQIA+ subissent de nombreuses violences au quotidien : injures, harcèlements, mépris, outings. Ces violences proviennent souvent de

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



leurs pairs mais sont aussi le fait de membres de la communauté éducative. D'après le rapport SOS homophobie 2022, l'homophobie se manifeste à travers "des insultes (54 %), du rejet (52 %) ou encore de harcèlement (35 %)". L'actualité de ces dernières années nous montre que ces discriminations peuvent tuer : avant le suicide de Lucas, il y a eu les suicides de Doona (étudiante trans à Montpellier, septembre 2020), d'Avril (lycéenne trans à Lille, décembre 2020) ou encore de Dinah (lycéenne lesbienne et dite "racisée" à Mulhouse, octobre 2021).

Pour SUD éducation, il est temps que la lutte contre le harcèlement devienne une véritable priorité du ministère.

SUD éducation, syndicat de lutte et de transformation sociale, a pour horizon l'émancipation et l'épanouissement de tout·es. Et dans ce but, **SUD éducation revendique :**

- **l'élaboration de matériel pédagogique spécifique sur les questions des LGBTQIAphobies ;**
- **la ré-intégration du concept de genre dans les textes officiels et sa prise en compte dans des programmes élaborés par la communauté éducative ;**
- **la mise en place de dispositifs dédiés (comme l'étaient les ABCD de l'égalité) permettant aux élèves de réfléchir spécifiquement aux discriminations et stéréotypes de genre, et de les déconstruire ;**
- **une politique de prévention (campagne d'information sur les ambiances de travail sexistes, affichage de la loi sur le harcèlement sexuel) et de suivi (accompagnement des victimes dans leurs démarches, notamment judiciaires),**
- **la mise en place dans la formation initiale de modules obligatoires sur les problématiques de genre, pour les futur·es enseignant·es (selon un volume horaire identique dans tous les INSPE), et pour toutes les autres catégories de personnel (CPE, agent·es) ;**
- **un renforcement de l'offre de formation continue sur ces questions ;**
- **recrutement des personnels socio-médicaux en nombre suffisant.**